

**DOSSIER DE RECHERCHE SUR LE TERME
CORPORATION
et termes connexes**

par Sylvette Savoie Thomas et Gérard Snow
le 16 mai 2008

TERMES EN CAUSE

artificial person
body corporate
business association
business corporation
business entity
business name
business name and style
business organization
capital stock
commercial name
company
corporate entity
corporate name
corporate personality
corporate seal
corporate stock
corporation
corporation aggregate
corporation sole
firm name
firm name and style
for-profit company
for-profit corporation
general partnership
Inc.
incorporated association
incorporated body
incorporated business
incorporated company
incorporated entity
incorporated society

incorporation
joint stock company
juridical person
juristic person
legal person
limited company
limited partnership
Ltd.
natural person
non-profit company
non-profit corporation
not-for-profit company
not-for-profit corporation
ordinary partnership
partnership
partnership name
share capital
sole proprietorship
stock company
trade name
unincorporated association
unincorporated body
unincorporated business
unincorporated company
unincorporated entity
unincorporated society
unlimited company

RECENSION

Nous avons commencé par effectuer une recherche pour voir de quelle façon étaient rendus *corporation*, *business corporation* et *body corporate* dans la législation, tant au fédéral et dans les territoires que dans les provinces dont les lois sont traduites.

Canada

La loi intitulée en anglais *Canada Business Corporations Act* remonte à 1975. À cette époque, l'expression *business corporation* était rendue par « corporation commerciale ». Le fédéral est cependant revenu sur sa position à deux reprises. En 1978, lors d'une modification à la version française de la loi, on a opté pour « société commerciale ». Dans les Lois révisées de 1985, on a préféré « société par actions » et c'est ce qui est employé encore aujourd'hui. Notons que dans le corps du texte, *corporation* est souvent employé seul. Dans ce contexte, dans la version française, on parle de « société » tout court. *Body corporate* est rendu par « personne morale ».

Dans d'autres lois fédérales, nous avons recensé plus de 4 200 occurrences pour *corporation*. Nous avons constaté que c'est « personne morale » qui revient le plus souvent comme équivalent français. Voici quelques exemples :

Where a bankrupt is a corporation, the officer executing the assignment, or such

- (a) officer of the **corporation** [personne morale], or
- (b) person who has, or has had, directly or indirectly, control in fact of the **corporation**

as the official receiver may specify, shall attend before the official receiver for examination and shall perform all of the duties imposed on a bankrupt by section 158, and, in case of failure to do so, the officer or person is punishable as though that officer or person were the bankrupt.

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, ch. B-3, art. 159.

Where a **corporation** [personne morale] commits an offence under this Act, any officer, director or agent of the **corporation** who directed, authorized, assented to, acquiesced in or participated in the commission of the offence is a party to and guilty of the offence and is liable on conviction to the punishment provided for the offence whether or not the **corporation** has been prosecuted or convicted.

Loi sur la surveillance du secteur énergétique, L.R.C. 1985, ch. E-8, art. 40.

Ontario

La loi intitulée *Business Corporations Act* date de 1970. À cette époque, les lois de l'Ontario n'étaient pas traduites. Ce n'est que dans les Lois révisées de 1990 qu'on a pu voir une version française à cette loi, dans laquelle *business corporation* était rendu par « société par actions ». Ici aussi, dans le corps du texte, le terme *corporation* est le plus souvent employé seul et rendu en français par « société ». *Body corporate* est rendu par

« personne morale ». C'est aussi « personne morale » qui revient le plus souvent pour rendre *corporation* dans les autres lois ontariennes.

Manitoba

La législation manitobaine n'emploie pas l'expression *business corporation* comme telle. La loi intitulée *The Corporations Act* date de 1976, et la première version française de cette loi que nous avons trouvée remonte aux Lois réadoptées du Manitoba de 1987. L'équivalent français à ce moment-là était « corporation » et c'est toujours le cas aujourd'hui. *Body corporate* est rendu par « personne morale », mais c'est « corporation » qui semble revenir le plus souvent pour rendre *corporation*.

Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, il y a trois lois dans ce domaine : la *Business Corporations Act*, la *Corporations Act* et la *Companies Act*. Lorsque la *Business Corporations Act* a été adoptée (en 1981), la *Corporations Act* n'a pas pour autant été abrogée. Elle est d'ailleurs toujours en vigueur aujourd'hui. Cependant, à notre connaissance, elle ne sert plus vraiment. Elle a probablement été conservée parce que certaines compagnies ont été constituées sous cette loi.

En ce qui concerne la *Companies Act*, elle sert surtout pour la constitution d'associations ou d'autres groupes sans but lucratif.

Dans la *Business Corporations Act*, *business corporation* est rendu par « corporation commerciale ». Dans le corps du texte, *corporation* est employé seul et est rendu par « corporation ». Quant à *body corporate*, il est rendu par « corps constitué ».

Territoires

Dans les trois territoires, la loi intitulée en anglais *Business Corporations Act* a pour nom français *Loi sur les sociétés par actions*. Dans le corps du texte, on a recours à « société » employé seul. *Body corporate* est rendu par « personne morale ». C'est aussi « personne morale » qui revient le plus souvent pour rendre *corporation* dans les autres lois des territoires.

CONCLUSIONS

L'analyse que nous venons de faire se voulait un simple survol de la tendance dans la législation du fédéral et de celle des provinces et territoires ayant des lois bilingues. Il ne s'agit donc pas d'une étude exhaustive.

Il est clair que la tendance générale au Canada est de rendre *business corporation* par « société par actions » (ou « société » tout court lorsque le qualificatif est sous-entendu). Les expressions « corporation commerciale » et « société commerciale » ont été utilisées

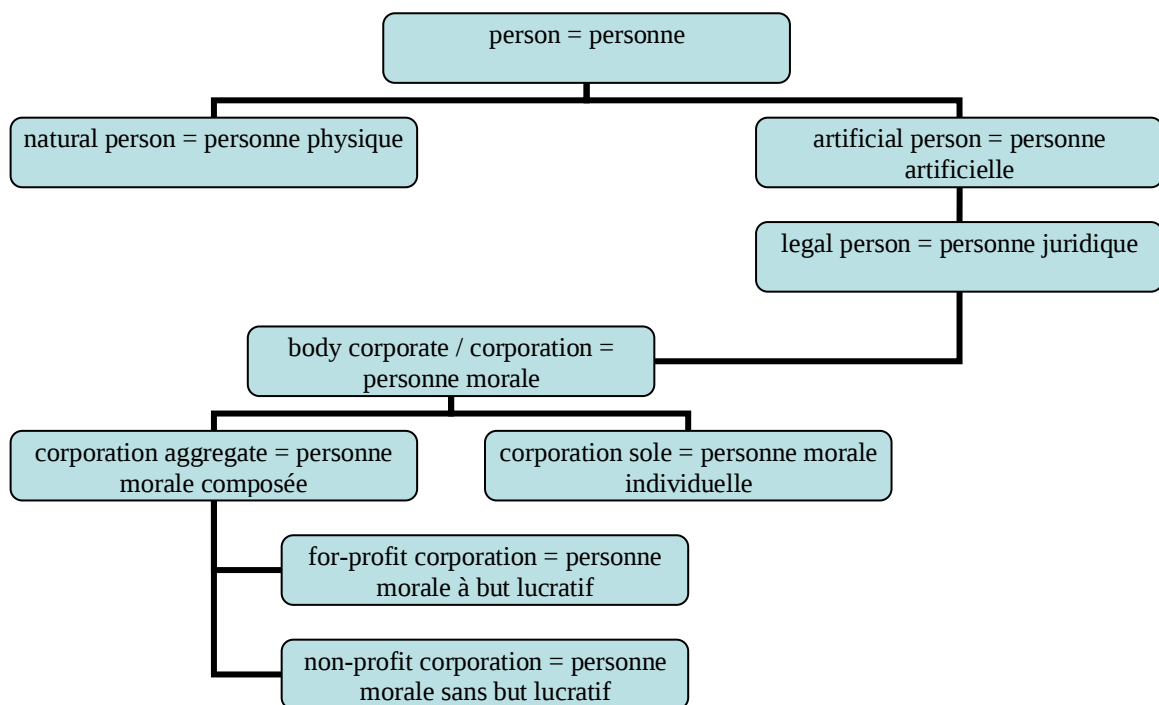
un certain temps au fédéral, puis écartées tour à tour. L'emploi de « corporation » ayant été jugé un anglicisme de mauvais aloi, la première solution de remplacement (« société commerciale ») a dû paraître bonne aux légistes fédéraux jusqu'à ce qu'ils se rendent compte probablement qu'une société de personnes était aussi une société commerciale, sans être pour autant une *business corporation*.

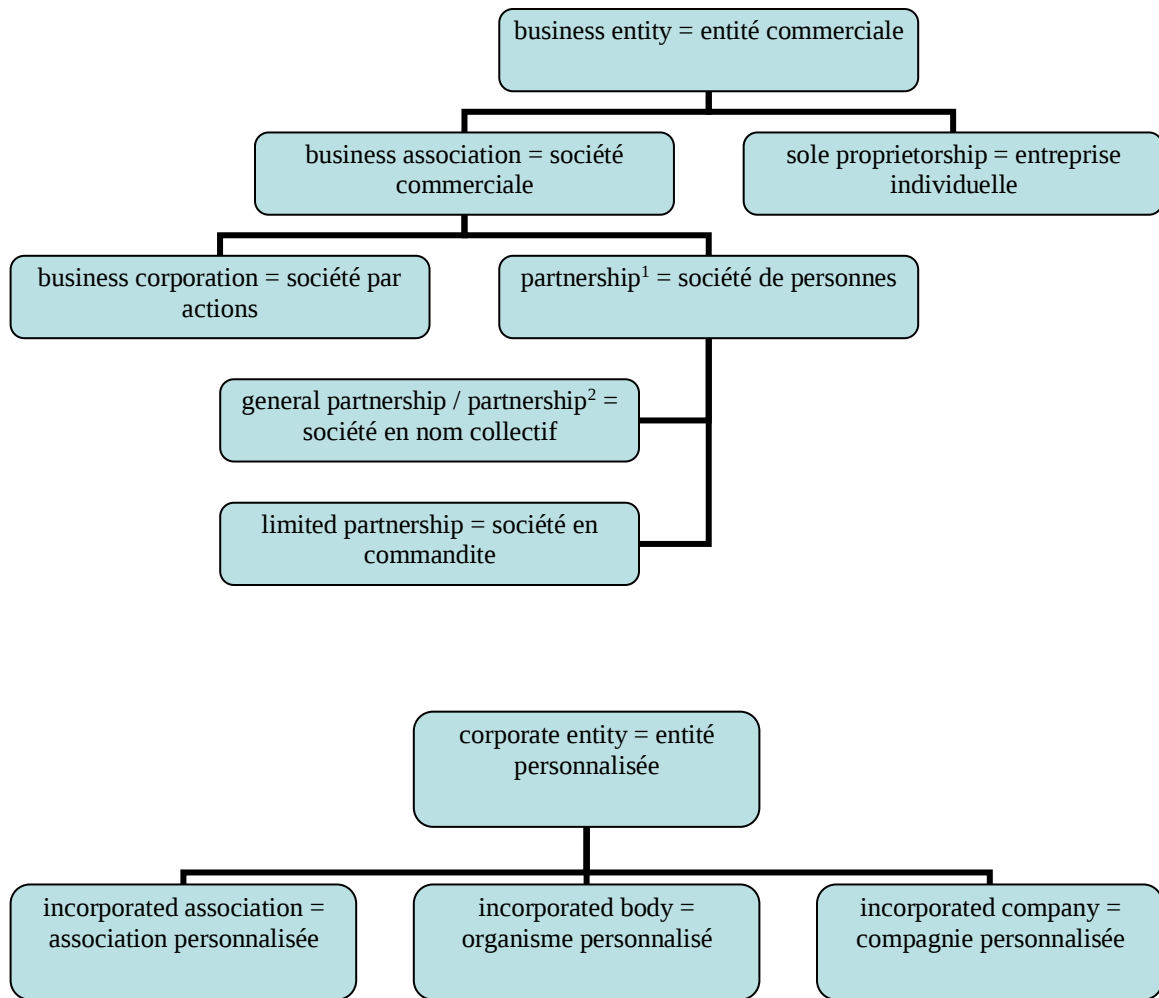
« Société par actions » n'est peut-être pas non plus un équivalent rigoureusement exact, puisqu'il est possible de constituer une personne morale à capital social qui ne soit pas à but lucratif. Habituellement, cependant, une société par actions a un but commercial. Compte tenu de l'usage qui s'est répandu au Canada depuis les dernières décennies, nous pensons qu'il est très souhaitable, par souci d'uniformisation, que ce terme soit généralisé pour rendre *business corporation*.

Enfin, lorsque *corporation* a le sens de *body corporate* (désignant donc une forme d'entité juridique plutôt qu'une espèce d'organisation commerciale), il est clair que le terme « personne morale » est à privilégier.

Les arbres de domaine qui suivent serviront à expliquer dans une certaine mesure le choix des équivalents que nous recommandons dans le glossaire qui termine ce dossier.

ARBRES DE DOMAINE





GLOSSAIRE

DEF = definition	DEF = définition
HYPER = hypernym (superordinate term)	HYPER = hyperonyme (terme générique)
HYPO = hyponym (subordinate term)	HYPO = hyponyme (terme spécifique)
ANT = antonym (in wide sense)	ANT = antonyme (au sens large)
DIST = distinguish from	DIST = distinguer de
COMP = compare	COMP = comparer

artificial person HYPO juridical person / juristic person / legal person ANT natural person	personne artificielle HYPO personne juridique ANT personne physique
body corporate / corporation¹ HYPER juridical person / juristic person / legal person HYPO corporation aggregate; corporation sole COMP corporate entity / incorporated entity	personne morale HYPER personne juridique HYPO personne morale composée; personne morale individuelle COMP entité personnalisée
business association / business organization HYPER business entity HYPO business corporation; partnership ¹ ANT sole proprietorship	association commerciale / organisation commerciale / société commerciale HYPER entité commerciale HYPO société par actions; société de personnes ANT entreprise individuelle
business corporation NOTE The term “corporation” denotes here a type of business entity. HYPER business association / business organization ANT partnership ¹ COMP for-profit corporation	société par actions HYPER association commerciale / organisation commerciale / société commerciale ANT société de personnes COMP personne morale à but lucratif
business entity HYPO sole proprietorship; business association / business organization	entité commerciale HYPO entreprise individuelle; association commerciale / organisation commerciale / société commerciale

business name / business name and style / commercial name / trade name HYPO corporate name; firm name / firm name and style / partnership name	nom commercial HYPO dénomination sociale; raison sociale
business name and style / business name / commercial name / trade name HYPO corporate name; firm name / firm name and style / partnership name	nom commercial HYPO dénomination sociale; raison sociale
business organization / business association HYPER business entity HYPO business corporation; partnership ¹ ANT sole proprietorship	association commerciale / organisation commerciale / société commerciale HYPER entité commerciale HYPO société par actions; société de personnes ANT entreprise individuelle
capital stock / share capital	capital social
commercial name / business name / business name and style / trade name HYPO corporate name; firm name / firm name and style / partnership name	nom commercial HYPO dénomination sociale; raison sociale

company NOTE A company is not necessarily a body corporate. HYPO joint stock company / stock company; non-profit company / not-for-profit company VS for-profit company; incorporated company VS unincorporated company; limited company VS unlimited company	compagnie (n.f.) NOTA La compagnie n'est pas nécessairement dotée de la personnalité morale. Si la compagnie visée est personnalisée, on emploiera également, dans certains contextes, le mot « société ». Ex. société de fiducie. HYPO compagnie de capitaux; compagnie sans but lucratif VS compagnie à but lucratif; compagnie personnalisée VS compagnie non personnalisée; compagnie à responsabilité limitée VS compagnie à responsabilité illimitée
corporate entity / incorporated entity HYPO incorporated association / incorporated society; incorporated body; incorporated company ANT unincorporated entity COMP body corporate / corporation ¹	entité personnalisée HYPO association personnalisée / société personnalisée; organisme personnalisé; compagnie personnalisée ANT entité non personnalisée COMP personne morale
corporate name HYPER business name / business name and style / commercial name / trade name DIST firm name / firm name and style / partnership name	dénomination sociale NOTA « La dénomination sociale est le nom adopté par une société de capitaux et figurant dans ses statuts. La raison sociale est le nom qu'adopte une société de personnes. » (Ménard, <i>Dictionnaire de la comptabilité</i> , 2006) HYPER nom commercial DIST raison sociale
corporate personality	personnalité morale
corporate seal	sceau social
corporate stock	capital social

corporation¹ / body corporate HYPER juridical person / juristic person / legal person HYPO corporation aggregate; corporation sole COMP corporate entity / incorporated entity	personne morale HYPER personne juridique HYPO personne morale composée; personne morale individuelle COMP entité personnalisée
corporation² NOTE Short for “business corporation”.	société (n.f.) NOTA Raccourci pour « société par actions ». N’employer « société » que si on peut facilement remplacer <i>corporation</i> dans le texte anglais par le nom d’une autre entité commerciale (ex. <i>company</i>). Sinon, <i>corporation</i> est probablement synonyme, en l’occurrence, de <i>body corporate</i> et se rend par « personne morale ».
corporation aggregate HYPER body corporate / corporation¹ HYPO for-profit corporation; non-profit corporation / not-for-profit corporation ANT corporation sole	personne morale composée HYPER personne morale HYPO personne morale à but lucratif; personne morale sans but lucratif ANT personne morale individuelle
corporation sole HYPER body corporate / corporation¹ ANT corporation aggregate	personne morale individuelle Ex. le monarque, un évêque. HYPER personne morale ANT personne morale composée

firm name / firm name and style / partnership name HYPER business name / business name and style / commercial name / trade name DIST corporate name	raison sociale HYPER nom commercial DIST dénomination sociale
firm name and style / firm name / partnership name HYPER business name / business name and style / commercial name / trade name DIST corporate name	raison sociale HYPER nom commercial DIST dénomination sociale
for-profit corporation NOTE The term “corporation” is used here in the sense of “body corporate”. HYPER corporation aggregate ANT non-profit corporation / not-for-profit corporation COMP business corporation	personne morale à but lucratif HYPER personne morale composée ANT personne morale sans but lucratif COMP société par actions
general partnership / ordinary partnership / partnership² HYPER partnership ¹ ANT limited partnership	société en nom collectif HYPER société de personnes ANT société en commandite

Inc. COMP Ltd.	p^{sée} NOTA Néologisme proposé pour « personnalisée » sous forme abrégée, sur le modèle de « l^{tée} ». La <i>Loi canadienne sur les société par actions</i>, à l’art. 10, donne le sigle « S.A.R.F. » pour « société par actions de régime fédéral ». En France et en Belgique, le sigle « S. A. » est employé pour « société anonyme », espèce de société commerciale dont les actions sont librement cessibles, qui se distingue de la société à responsabilité limitée (S. A. R. L.), qui contrôle le transfert de ses actions. On pourrait toujours choisir d’adapter le sigle « S. A. » à nos besoins en lui donnant le sens de « société par actions », mais « p^{sée} » présente l’avantage de conserver le sens plus large (applicable à toute entité personnalisée, commerciale ou non) du <i>Inc.</i> anglais. COMP l^{tée}
incorporated association / incorporated society NOTE “ ‘Society’ is often used interchangeably with ‘association’, but it tends to suggest a more restricted aim, a closer union of members, and their more active participation, and sometimes a narrower field of choice of membership. (Ex.) the Christian Endeavor Society, Society for the Prevention of Cruelty to Animals, a missionary society, a secret society, the Philological Society.” (Webster’s New Dict. of Synonyms, 1978, p. 69) HYPER corporate entity / incorporated entity ANT unincorporated association / unincorporated society	association personnalisée / société personnalisée NOTA La différence (peu juridique, il faut le dire) entre les notions de <i>association</i> et <i>society</i> est comparable à celle, en français, entre « association » et « société » (ex. tirés du <i>Robert</i> : société de crédit, de bienfaisance, d’entraide, de secours, des gens de lettres; société scientifique, poétique, savante, mutuelle). Polysémique, le terme « société » désigne davantage ici une espèce d’association (en l’occurrence personnalisée) qu’une forme d’entité commerciale. HYPER entité personnalisée ANT association non personnalisée / société non personnalisée

incorporated body HYPER corporate entity / incorporated entity ANT unincorporated body	organisme personnalisé HYPER entité personnalisée ANT organisme non personnalisé
incorporated business ANT unincorporated business	entreprise personnalisée ANT entreprise non personnalisée
incorporated company HYPER company; corporate entity / incorporated entity ANT unincorporated company	compagnie personnalisée HYPER compagnie; entité personnalisée ANT compagnie non personnalisée
incorporated entity / corporate entity HYPO incorporated association / incorporated society; incorporated body; incorporated company ANT unincorporated entity COMP body corporate / corporation ¹	entité personnalisée HYPO association personnalisée / société personnalisée; organisme personnalisé; compagnie personnalisée ANT entité non personnalisée COMP personne morale

incorporated society / incorporated association NOTE “ ‘Society’ is often used interchangeably with ‘association’, but it tends to suggest a more restricted aim, a closer union of members, and their more active participation, and sometimes a narrower field of choice of membership. (Ex.) the Christian Endeavor Society, Society for the Prevention of Cruelty to Animals, a missionary society, a secret society, the Philological Society.” (Webster’s New Dict. of Synonyms, 1978, p. 69) HYPER corporate entity / incorporated entity ANT unincorporated association / unincorporated society	association personnalisée / société personnalisée NOTA La différence (peu juridique, il faut le dire) entre les notions de <i>association</i> et <i>society</i> est comparable à celle, en français, entre « association » et « société » (ex. tirés du <i>Robert</i> : société de crédit, de bienfaisance, d’entraide, de secours, des gens de lettres; société scientifique, poétique, savante, mutuelle). Polysémique, le terme « société » désigne davantage ici une espèce d’association (en l’occurrence personnalisée) qu’une forme d’entité commerciale. HYPER entité personnalisée ANT association non personnalisée / société non personnalisée
incorporation	constitution en personne morale / personnalisation (n.f.)
joint stock company / stock company NOTE Not necessarily incorporated. HYPER company	compagnie de capitaux NOTA Si, comme c’est habituellement le cas, il s’agit d’une compagnie personnalisée, on pourra employer le terme plus courant : « société de capitaux ». HYPER compagnie
juridical person / juristic person / legal person HYPER artificial person HYPO body corporate / corporation¹	personne juridique NOTA Le terme peut désigner, par exemple, une association qui, sans être dotée d’une personnalité morale intégrale, jouit de certains droits et obligations normalement réservés à une personne, tel le droit d’ester en justice. HYPER personne artificielle HYPO personne morale

juristic person / juridical person / legal person HYPER artificial person HYPO body corporate / corporation ¹	personne juridique NOTA Le terme peut désigner, par exemple, une association qui, sans être dotée d'une personnalité morale intégrale, jouit de certains droits et obligations normalement réservés à une personne, tel le droit d'ester en justice. HYPER personne artificielle HYPO personne morale
legal person / juridical person / juristic person HYPER artificial person HYPO body corporate / corporation ¹	personne juridique NOTA Le terme peut désigner, par exemple, une association qui, sans être dotée d'une personnalité morale intégrale, jouit de certains droits et obligations normalement réservés à une personne, tel le droit d'ester en justice. HYPER personne artificielle HYPO personne morale
limited company HYPER company ANT unlimited company	compagnie à responsabilité limitée HYPER compagnie ANT compagnie à responsabilité illimitée

limited partnership DEF “A form of business organization in the nature of a partnership involving two or more persons in which one or more of the partners have limited their liability for debts to the amount they have agreed to invest in the business by registering a prescribed form.” (Yogis, <i>Can. Law Dict.</i> , 1983) HYPER partnership ¹ ANT general partnership / ordinary partnership / partnership ²	société en commandite HYPER société de personnes ANT société en nom collectif
Ltd. COMP Inc.	l tée NOTA Abréviation pour « à responsabilité limitée ». L’emploi de la minuscule initiale tend à s’imposer (ex. Ménard, <i>Dictionnaire de la comptabilité</i>). COMP p ^{sée}
natural person ANT artificial person	personne physique ANT personne artificielle
non-profit corporation / not-for-profit corporation HYPER corporation aggregate ANT for-profit corporation	personne morale sans but lucratif HYPER personne morale composée ANT personne morale à but lucratif
not-for-profit corporation / non-profit corporation HYPER corporation aggregate ANT for-profit corporation	personne morale sans but lucratif HYPER personne morale composée ANT personne morale à but lucratif

ordinary partnership / general partnership / partnership² HYPER partnership ¹ ANT limited partnership	société en nom collectif HYPER société de personnes ANT société en commandite
partnership¹ NOTE General sense. HYPER business association / business organization HYPO general partnership / ordinary partnership / partnership ² ; limited partnership ANT business corporation	société de personnes HYPER association commerciale / organisation commerciale / société commerciale HYPO société en nom collectif; société en commandite ANT société par actions
partnership² / general partnership / ordinary partnership HYPER partnership ¹ ANT limited partnership	société en nom collectif HYPER société de personnes ANT société en commandite
partnership name / firm name / firm name and style HYPER business name / business name and style / commercial name / trade name DIST corporate name	raison sociale HYPER nom commercial DIST dénomination sociale
share capital / capital stock	capital social
sole proprietorship HYPER business entity ANT business association / business organization	entreprise individuelle HYPER entité commerciale ANT association commerciale / organisation commerciale / société commerciale

stock company / joint stock company NOTE Not necessarily incorporated. HYPER company	compagnie de capitaux NOTA Si, comme c'est habituellement le cas, il s'agit d'une compagnie personnalisée, on pourra employer le terme plus courant : « société de capitaux ». HYPER compagnie
trade name / business name / business name and style / commercial name HYPO corporate name; firm name / firm name and style / partnership name	nom commercial HYPO dénomination sociale; raison sociale
unincorporated association / unincorporated society NOTE See "incorporated association / incorporated society" above. HYPER unincorporated entity ANT incorporated association / incorporated society	association non personnalisée / société non personnalisée NOTA Cf. l'entrée « association personnalisée / société personnalisée ». HYPER entité non personnalisée ANT association personnalisée / société personnalisée
unincorporated body HYPER unincorporated entity ANT incorporated body	organisme non personnalisé HYPER entité non personnalisée ANT organisme personnalisé
unincorporated business ANT incorporated business	entreprise non personnalisée ANT entreprise personnalisée
unincorporated company HYPER company; unincorporated entity ANT incorporated company	compagnie non personnalisée HYPER compagnie; entité non personnalisée ANT compagnie personnalisée

unincorporated entity HYP0 unincorporated association / unincorporated society; unincorporated body; unincorporated company ANT corporate entity / incorporated entity	entité non personnalisée HYP0 association non personnalisée / société non personnalisée; organisme non personnalisé; compagnie non personnalisée ANT entité personnalisée
unincorporated society / unincorporated association NOTE See “incorporated association / incorporated society” above. HYP0 unincorporated entity ANT incorporated association / incorporated society	association non personnalisée / société non personnalisée NOTA Cf. l’entrée « association personnalisée / société personnalisée ». HYP0 entité non personnalisée ANT association personnalisée / société personnalisée
unlimited company HYP0 company ANT limited company	compagnie à responsabilité illimitée HYP0 compagnie ANT compagnie à responsabilité limitée